

La Bioéthique Procréation Médicalement Assistée (PMA) et GPA Gestation pour Autrui



Le parlement français établit une loi fixant les règles éthiques concernant la transmission de la vie. Face aux progrès techniques qui permettent de guérir, de donner à des personnes l'espoir d'une descendance affective, de concevoir des êtres modifiés, on est troublé par un mélange d'enthousiasme et de terreur, joue-t-on aux apprentis sorciers ? Cela entraîne une évolution des mœurs, et on se passe des hommes. La biologie entraîne des transformations vitales de la cellule familiale, et espère et on se demande où allons nous ?

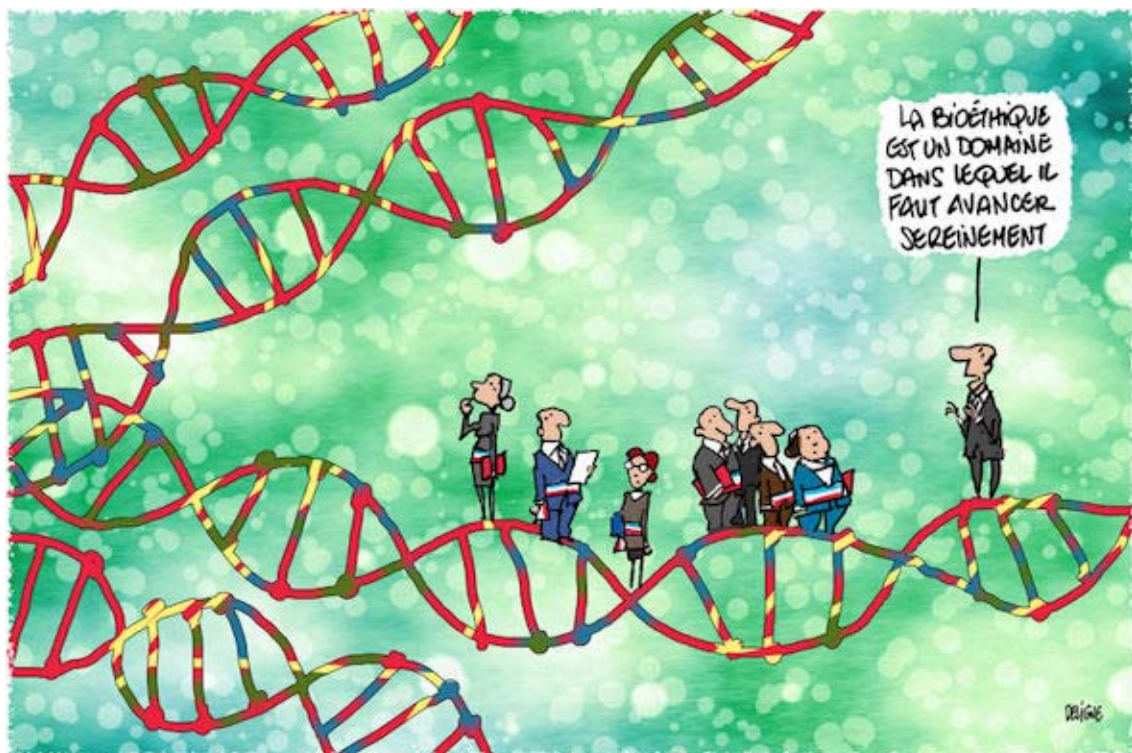
Depuis la fin du XX^{ème} siècle, l'homme vit des mutations inouïes, les progrès de la génétique nous donnent la possibilité de casser les barrières de la nature, et d'avoir de grands pouvoirs sur la reproduction de notre espèce. Ces avancées dans la connaissance entraînent des révolutions dans notre comportement, et les fondements de la société patriarcale en sont affectés.

Le possible, actuel ou prévisible dépasse très largement les frontières du souhaitable, aucune limite technique ne nous empêcherait de créer des monstres esclaves, et toutes les limites de la morale pourraient être dépassées, pour cela, les dirigeants ont besoin de réglementer les applications de la biologie, quand elles concernent l'humain.

Les premiers pas

La première découverte biologique jouant sur la procréation a été la pilule contraceptive, autorisée en 1967, (Loi Neuwirth) celle qui a indirectement provoqué les événements de mai 1968. J'étais étudiant à l'époque, et je me souviens parfaitement, que la "révolution" avait commencé à Dijon par la volonté des garçons d'entrer librement dans les cités universitaires des filles. L'adoption de la Loi Neuwirth avait donné lieu à une très forte opposition de la part des milieux conservateurs catholiques.

Les filles n'avaient plus peur de "tomber" enceintes, et les mœurs se sont relâchées, plus vite que la loi. Aussi, les députés ont dû rapidement établir un texte, disant qui avait droit ou non à la pilule, à partir de quel âge ? pouvait-on la prescrire à des mineures sans l'autorisation de leurs parents ? pouvait-on la donner à des très jeunes adolescentes ?



En conséquence, les couples se sont formés hors mariage, car le risque de maternité était écarté. Beaucoup de mariages étaient précipités pour cause de bébé ! désormais on vivait ensemble, sans crainte, et si un bébé arrivait au bout d'un certain temps, qu'il soit voulu ou un accident, cela n'avait plus d'importance, les jeunes ménages se mariaient ou non, avec souvent les enfants à leurs côtés.

Autre conséquence, cela a beaucoup retardé la période où les femmes souhaitaient avoir des enfants. La carrière passant avant les enfants, et les femmes n'étant féconde que jusqu'à 40-43 ans, souvent la période de reproduction est réduite à une grosse dizaine d'année dans la vie d'une femme, et c'est très court.

Si la société civile a plébiscité la pilule, l'église lui est résolument resté hostile, jusqu'à nos jours. Elle insiste sur "l'union indissoluble entre l'amour conjugal et la transmission de la vie", c'est sous-entendre qu'une relation sexuelle potentiellement non féconde ne serait pas de l'amour.

Pour les rabbins, l'obligation de procréation ne revient qu'aux hommes, et la contraception est plus tolérée qu'acceptée. Elle est tolérée quand la santé de la mère est en danger. On constate que les familles juives orthodoxes ont autant d'enfants que la nature leur permet d'en avoir. La jouissance sexuelle est une bénédiction.

Les progrès de la génétique

Au cours des siècles, le grand problème était d'éviter les grossesses, car les épouses y risquaient leur vie ou leur santé, et les maris leurs économies, tandis que les jeunes et les aventuriers hors mariage devaient faire face à des responsabilités qu'ils n'avaient pas envie de prendre, et ceci pouvait devenir catastrophique pour des filles enceintes chassées de chez elles et méprisées.

Aujourd'hui, au contraire, c'est le manque d'enfant qui crée des frustrations, et qui fait intervenir la médecine. Une femme stérile dans la bible se sentait maudite, elle ne permettait pas à l'homme d'accomplir son devoir de se reproduire, et aujourd'hui encore, c'est le désir d'enfant qui pousse les chercheurs à se surpasser.

Les scientifiques ont réussi à isoler les gamètes, les cellules sexuées reproductrices mâles ou femelles. Ces cellules reproductrices sexuelle sont produites dans les glandes sexuelles ou gonades. Le gamète mâle est le spermatozoïde, produit dans le testicule; le gamète femelle est l'ovule (animaux) ou l'oosphère (végétaux), produit dans l'ovaire. Il est facile de féconder artificiellement une femme en bonne santé, il suffit de trouver un donneur de sperme, et d'implanter au bon moment un gamète. Par contre, quand on rencontre des difficultés biologique, il est parfois indispensable de procéder à une fécondation "in vitro", on réunit spermatozoïdes et ovocyte, (Cellule sexuelle féminine dont la maturation et la division dans l'ovaire donnera un ovule) afin d'obtenir un embryon, qui pourra ensuite être réimplanté dans l'utérus d'une femme.

Cette possibilité permet donc de donner vie à un bébé, dont le père biologique n'est pas le mari, et (ou) la mère biologique n'est pas l'épouse.

Cette technique permet donc d'avoir des embryons en éprouvette, et ils peuvent être modifiés avant réimplantation. C'est particulièrement intéressant médicalement, lorsqu'on a des soupçons de maladie génétique. On réussit à implanter des gamètes artificielles permettant de faire naître des cellules souches cardiaques, de peau etc.. et d'aboutir à des embryon génétiquement modifiés exempt de la malformation redoutée.

La science va encore plus loin, des scientifiques suédois ont réussi à implanter l'utérus d'une mère sur sa fille qui ne pouvait avoir d'enfant. On a réussi à créer des spermatozoïde de souris, et pourrait créer des embryons humains artificiels ! voir mettre des pères enceints... on est dans la science fiction, mais il vaut mieux y être avant afin de savoir ce qu'on autorise et ce qu'on n'autorise pas.

Les limites éthiques de la PMA

La législation en Europe

La PMA autorisée pour :

- les femmes seules
- les couples de femmes
- les femmes seules et les couples de femmes
- Pas de PMA hors couples hétérosexuels



Le Parisien



Les manipulations génétiques ouvrent la porte à des domaines touchant l'avenir de l'espèce, et donnent des possibilités heurtant profondément les convictions des uns et des autres.

Les milieux traditionnels religieux, catholiques en particulier, ont toujours été opposés à tout ce qui pouvait casser le rythme traditionnel de la vie. Certains s'étaient opposés à l'accouchement sans douleur, car la bible avait promis à Eve que sa descendance accoucherait dans la douleur. Plus tard les mêmes milieux se sont violemment opposés à la pilule contraceptive, puis aux mariages homosexuels, à l'adoption par des homosexuels, et à la GPA la possibilité pour une femme de porter le bébé d'une autre, bénévolement ou contre finance.

Si l'aspect médical de la PMA ne pose pas de problème éthique lorsqu'il s'agit de répondre à un problème de stérilité au sein d'un couple marié, voir des enfants naître d'un **couple homosexuel** réveille la partie conservatrice de la société, surtout que cela efface le rôle, voir la présence du père. De longs débats d'expert jaugent l'impact sur l'éducation des enfants d'une famille sans père. Les mêmes personnes ne se sentent pas concernées par le nombre impressionnant de mères séparées de leur conjoint obligées d'élever seules leur enfant. **Une femme seule, oui, il n'y a pas de problème, deux femmes ensemble c'est horrible, il n'y a pas de père.**

Autre obstacle, la PMA permet à des femmes hors d'âge d'enfanter, on sait que la période de fertilité "utile" des femmes est très courte, et correspond à la période optimum pour faire ses preuves en vue d'une belle carrière, donc des femmes peuvent être tenté de stocker leurs ovocytes, afin d'être enceinte une fois leur situation assurée vers 45 ans... mais la loi s'y oppose aujourd'hui.

On peut aussi envisager des fécondations post-mortem. Des couples peuvent conserver des gamètes, suite à maladie, ou à un traitement qui rendra l'un ou l'autre stérile. Le cas limite, la mort du mari, la veuve peut-elle légalement être enceinte de son amour défunt ?

La gestation pour autrui

GPA : la législation en Europe



La Gestation pour autrui, GPA est totalement interdite en France, mais autorisée dans certains pays, des femmes volontaires, ayant déjà eu des enfants, acceptent de recevoir des spermatozoïdes d'un homme, pouvant être un mari, afin qu'une autre femme puisse élever son enfant. La mère donneuse peut aussi recevoir un ovocyte d'une autre femme. L'enfant qu'elle aura porté ne sera pas le sien.

Le principe est ancien, vu que Sarah, stérile avait donnée Agar sa servante à Abraham, pour que par elle, elle puisse être mère.

On reproche à la GPA de faire entrer les enfants dans la zone marchande, et le trafic d'être humain est considéré comme immoral de nos jours. On oublie qu'il existe de fait. Les adoptions à l'étranger reviennent des dizaines de milliers d'Euro, et payer pour avoir un bébé à chérir ce n'est rien d'autre qu'un achat. C'est "moral", car des intermédiaires, des administrations, des médecins, et des fonctionnaires touchent le pactole, et la mère rien ou pas grand chose (Le remboursement des frais médicaux par exemple)

Si par contre cette femme préférerait une interruption volontaire de grossesse, personne ne lui ferait aucun reproche, ce serait parfaitement moral. Jeter un éventuel bébé, c'est normal, lui donner la vie, le vendre et faire le bonheur d'une famille stérile c'est un crime. Supporter difficilement une dixième enfant qu'on a jamais souhaité, c'est acceptable, le donner à sa sœur qui n'a pu en avoir est condamnable.

Des parents en mal d'enfant vont à l'étranger, où cela est possible, à condition que la mère ne reçoive aucune rémunération, c'est le cas en Australie, au Canada, au Royaume-Uni, au Pays-Bas, à Chypre, au Danemark, en Hongrie, en Israël et dans plusieurs États des Etats-Unis. Un enfant né ainsi au États Unis de parents français a obtenu en septembre 2019 la retranscription de sa filiation sur l'état civil, par la cour de cassation, (Affaire Ménesson). Cette jurisprudence vient d'être arrêtée par un amendement à la loi en cours d'examen qui vient de l'interdire. Cette loi conduira à l'existence d'enfants de plus en plus nombreux dépourvus d'état civil, même si elle a été voté dans l'«intérêt de l'enfant» il est plus que probable qu'elle créera beaucoup plus de troubles qu'elle n'en évitera.



La manipulation du génome

Ces manipulations permettent d'isoler des cellules souches, de modifier des embryons en éprouvette, et de les réimplanter dans l'utérus d'une femme.

A but sanitaire

Si cette opération a un but médical, en particulier d'éviter une maladie génétique probable vue l'hérédité du fœtus, on ne peut qu'y souscrire.

A but d'eugénisme

Mais elle peut avoir d'autres buts, par exemple obtenir des bébés au goût du jour, avoir des filles ou des garçons, des blonds ou des bruns, des grands ou des petits etc... on pourrait créer des humains résistants à certaines maladies, comme on crée des OGM, des organismes génétiquement modifiés, pour les plantes. Ce risque d'eugénisme fait peur.

Dans ce cadre les expériences faites en Chine sont inquiétantes, des savants ont eu certains succès, de faire naître des bébés artificiels, génétiquement modifiés, par exemple en mettant au monde un bébé résistant au Sida, le gouvernement chinois condamne ces expériences, mais laisse faire. Le problème est le même que celui des OGM, c'est la transmission, les traces de ces modifications se perpétueront au fil des générations, et on ignore quelles en seront les conséquences.

Pour créer des remèdes

On réussit à créer des cellules de peau, de cœur, muscle, qu'on peut développer, puis implanter, on espère ainsi guérir des maladies cardiaques par exemple qu'on ne sait pas traiter autrement. C'est un grand espoir pour les grands brûlés, et pour toutes sortes de personnes atteintes de maladie incurable. Mais son va plus loin, on peut être tenté de créer des bébés médicaments, des bébés incomplets, dont on prélèvera au besoin tel ou tel organe. Ici on est pas dans la science fiction, mais dans une possibilité technique, et on espère que nos dirigeants vont continuer à interdire ces pratiques.

L'église condamne toutes ces interventions, et l'archevêque de Paris, lui-même médecin, **Michel Aupetit** s'élève contre des projets pouvant aller jusqu'à mélanger des gamètes animales à des gamètes humaines, il est horrifié par l'idée de jeter des embryons humains comme de véritables débris. Dans le même sens, l'Académie de médecine prend ses distances par rapport au projet en mettant en avant les dangers pour l'enfant de faire naître des bébés sans père.

Côté de la loi juive :

Du côté de la loi juive, il n'y a aucun obstacle à une PMA entre époux, par contre, si l'un des deux donneurs n'est pas marié avec l'autre, les rabbins considèrent qu'il y a risque d'adultère, car ils

ne reconnaissent comme parent que le donneur biologique, et le bébé héritera, le plus tard possible du donneur. Toutefois, pour que l'adultère soit avéré vis à vis de la loi rabbinique, il faudrait que le corps de l'homme touche le corps de la femme, ce qui rend la PMA possible. Les rabbins sont opposés à l'anonymat du don, afin d'éviter les incestes, et autres mariages interdits. En cas de don d'ovocyte, les rabbins considère que la mère est la donneuse.

Il y a donc constamment un écart entre le regard social et le point de vue religieux.

Si la société voit d'un mauvais œil une femme célibataire, homosexuelle ou non utiliser la PMA pour avoir un enfant sans relation intime, la torah n'a rien contre. Par contre la société considère que c'est la mère sociologique qui est la véritable mère alors que les rabbins préfèrent la mère biologique. **En résumé, la loi juive est plus proche de nos préoccupations contemporaines que la pratique rabbinique, l'observance de cette même loi, empêche d'en appliquer les fondements.**



Le Rôle du père

Toutes ces possibilités scientifiques montrent qu'aujourd'hui, on peut physiquement avoir des enfants en se passant de père. Un donneur peut féconder un nombre impressionnant de femmes. Or, les bébés nés ainsi sont souvent traumatisés et réclament le droit à connaître leur père biologique. Cette revendication est très forte, mais les donneurs de sperme s'y opposent pour la plupart. Le cas le plus caricatural, est celui d'une femme fécondée ainsi qui aux États Unis a fait un procès au donneur de sperme dans le but de lui demander une pension alimentaire pour son bébé.

Charlotte Dudkiewicz, psychologue explique qu'il est indispensable de dire aux enfants nés ainsi, et le plus tôt possible que leur père sociologique n'est pas leur père biologique, et qu'ils n'ont aucune raison de le cacher, et c'est ainsi seulement qu'ils seront à l'aise dans leur personnalité, et que la recherche de leur père biologique ne sera pas un élément fondamental de leur construction.

Tout ceci s'inscrit dans une évolution de la société, où les femmes ont en quelque sorte pris le pouvoir dans le domaine touchant à l'intime, la justice, l'enseignement, sont des professions de plus en plus féminisées, les femmes sont en politique de plus en plus puissantes, on impose la parité, et dans les cabinets ministériels, elles sont loin d'avoir un poids négligeable. Il s'en suit des séries de mesures assurant la protection, et la déresponsabilisation des jeunes, c'est sujet qu'Aldo Naouri a beaucoup développé. Après la société machiste, on tend vers une société maternelle. La masculinité est en crise dans notre société, et voilà que les hommes deviennent inutiles même pour procréer !!

Le tout dans un contexte où l'homosexualité est normalisée, ou on ne veut plus de père et de mère, mais un parent un, et un parent deux. Ces profondes modifications des rapports humains les plus intimes, rendus possible par la science, et par l'évolution des forces politiques nous conduisent vers une nouvelle société où les structures anciennes ne trouvent plus leur place.

Il est donc logique que la droite conservatrice, les églises voient avec angoisse les racines de notre société remises en cause, ils craignent de vivre dans une société où les père seraient facultatifs, et cela se traduit par une hostilité générale à l'application des nouveautés en matière de biologie.

Pourtant elles apportent l'espérance à d'innombrables personnes, qui comme Sarah dans la bible, se consomment de désespoir car ils ne peuvent chérir d'enfants, où par ce qu'ils savent que leur bébé sera atteint d'une maladie génétique invalidante.